Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Recu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023



D046-COS280323

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents: Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEÁU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Joël MONVOISIN représenté par Michel CHADENEAU, Freddy BERNARD représenté par Pascal MONEIN, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON

Excusés avant donné pouvoir : Alain BLANCHARD avant donné pouvoir à Mauricette MAUREL. Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Alexandra GABORIAU

Excusés: Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, Pascal MORINEAU, David BELY, Bruno NOURY, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Christian GUENION, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation: 21 mars 2023

Membres en exercice: 62

Présents : 36 Votants : 39

## Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°15 - CSR TRIVALANDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° D109-COS161018 du 16 octobre 2018 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D162-COS181218 du 18 décembre 2018 actualisant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D138-COS171219 du 17 décembre 2019 actualisant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D153-COS151220 du 15 décembre 2020 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D112-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D202-COS141221 du 14 décembre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D048-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR).

Vu la délibération n° D091-COS280622 du 28 juin 2022 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Vu la délibération n° D174-COS131222 du 13 décembre 2022 modifiant l'autorisation de programme pour la construction d'un module de Combustibles de Substitution Résiduels (CSR),

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 31/03/2023

ID: 085-258502962-20230328-D046\_COS280323-D

D046-COS280323

Considérant le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée qui prévoit notamment la mise en place d'un module de fabrication de Combustible Solide de Récupération pour la réduction de l'enfouissement des déchets,

**Considérant** la réalisation dans ce cadre d'un module de fabrication de Combustible Solide de Récupération (CSR) – *anciennement dénommé « Combustible Solide de Récupération »* - implanté sur la commune de Sainte Christophe du Ligneron, prévu par l'autorisation de programme n°15,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants ;

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°15 de la façon suivante :

Objet : Construction d'un module de combustibles solides de récupération (CSR)à partir des refus de TMB sur le site de Trivalandes à St Christophe du Ligneron

Modifications antérieures : + 5 430 000.00 €

Modification proposée : 0.00 €

	Initial	Actualisé
Montant AP	14 520 000,00€	19 950 000,00 €

Cré	dits de paiements		% du programme
Consommés	2016	- €	0,00%
Consommés	2017	- €	0,00%
Consommés	2018	440 568,45 €	2,21%
Consommés	2019	204 541,95 €	1,03%
Consommés	2020	470 087,29 €	2,36%
Consommés	2021	86 292,59 €	0,43%
Consommés	2022	6 836 971,64 €	34,27%
Total Consommé		8 038 461,92 €	40,29%
Crédits inscrits 2023		11 911 538,08 €	59,71%
Crédits inscrits 2024		- €	0,00%
Solde crédit 2025 et suivantes		- €	0,00%
Total	Programme	19 950 000,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposé par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

**Guy PLISSONNEAU** 

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).

Tél: 02.51.451.451 ~ Fax: 02.51.451.450